

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

EN DÉSACCORD AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ

Notre territoire des Bouches-du-Rhône a connu depuis les années 1960 un fort développement industriel autour de l'étang de Berre et sur son littoral, en particulier autour de Fos-sur-Mer.

Aujourd'hui, les enjeux environnementaux, climatiques et réglementaires font évoluer notre modèle économique. Un tournant industriel est à l'œuvre, axé en particulier sur le développement des énergies renouvelables et décarbonées.

Sur notre territoire aussi, de nombreux projets sont en préparation : Carbon, Gravity, H2V, pour ne citer que les plus importants, tournés vers la production d'hydrogène et la construction de panneaux photovoltaïques, pour des investissements annoncés à plus de 12 milliards d'euros et la création de plus de 10 000 emplois.

Ces projets nécessitent que les pouvoirs publics anticipent les besoins en terme de logements, infrastructures, écoles, et soient en capacité de répondre à des besoins collectifs plus importants.

Pour que ce mieux industriel soit réel et non pas un simple effet d'annonce, il doit aller de pair avec la préservation et même l'amélioration de notre cadre de vie. Si nous soutenons les mutations industrielles, ce n'est pas pour autant que tout projet hydrogène ou photovoltaïque est acceptable sans condition.

Or, une concertation vient de démarrer concernant un projet Hyvence qui consiste à couvrir les étangs de Lavalduc et de l'Engrenier par 1,5 millions de panneaux photovoltaïques sur une superficie de 500 ha, et à installer une usine d'hydrogène classée Seveso sur le plan d'Arenc, entre ces deux étangs.

S'ils sont aujourd'hui remplis de saumure issue de cavités creusées dans le sous-sol de Manosque, où l'entreprise Geosel stocke des hydrocarbures, il reste que ces deux étangs remarquables par leur couleur rose apparaissent inscrits au patrimoine naturel régional, et qu'ils présentent avec leurs rivages et leurs alentours un intérêt écologique avéré.

Ce projet serait aussi limitrophe de notre Réserve Naturelle Régionale du Pourra / Domaine du Ranquet, qui se double d'une zone Natura 2000 et d'un site classé au titre des paysages. Entre ces quatre étangs s'étale la forêt de Castillon, sillonnée chaque année par plusieurs centaines de milliers de promeneurs, bordé également du site archéologique remarquable de Saint Blaise.

Voilà pourquoi un tel site ne nous apparaît absolument pas adapté à l'implantation d'un projet industriel qui a toute sa place sur les friches industrielles de la zone industrialo-portuaire.

Cet enjeu ne concerne pas uniquement la ville de Fos-sur-Mer, mais l'ensemble des populations de notre territoire, bien au-delà des frontières de chaque commune. C'est l'aménagement équilibré de notre cadre de vie qui est aujourd'hui en question.

